BODACC
BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 737

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

514 616 895 RCS Rennes.
YVOIR ENERGIES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 54, Rue des Dolmens, 35550 Pipriac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE OLIV' MECANIQUE Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : La Chesnais 35550 PIPRIAC 811 993 153 RCS RENNES ET YVOIR ENERGIES Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 54 rue des Dolmens 35550 PIPRIAC 514 616 895 RCS RENNES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIPRIAC du 30 juin 2026, La société OLIV' MECANIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est La Chesnais 35550 PIPRIAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS RENNES 811 993 153, et la société YVOIR ENERGIES, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 54 rue des Dolmens 35550 PIPRIAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 616 895 RCS RENNES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société OLIV' MECANIQUE par la société YVOIR ENERGIES. La société OLIV' MECANIQUE ferait apport à la société YVOIR ENERGIES de la totalité de son actif, soit 131 994 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 62 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 131 932 euros, réévalué à 131 950 euros. En rémunération de cet apport net, 300 parts nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société YVOIR ENERGIES à titre d'augmentation de son capital social de 3 000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 128 950 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,06 parts sociales de la société YVOIR ENERGIES pour 1 part sociale de la société OLIV' MECANIQUE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société OLIV' MECANIQUE depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société YVOIR ENERGIES. La société OLIV' MECANIQUE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente

publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de RENNES au nom des deux sociétés le 06 octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

